



## Traité Kiddouchine

### Michna 4 - Chapitre 2

בְּדַ אָוָרְ לְשָׁלֹחַ צָא וְקִדְשַׁ לֵי אִישָּׁה פְּלוֹנִית בָּمְקוּם פְּלוֹנִי,  
וְהַלְּרַ וְקִידְשָׁה בָּמְקוּם אַחֲרַ-אִינָה מְקוּדְשָׁת; הַרְיַ הִיא בָּמְקוּם  
פְּלוֹנִי, וְהַלְּרַ וְקִידְשָׁה בָּמְקוּם אַחֲרַ-הַרְיַ זֹּו מְקוּדְשָׁת.

Si quelqu'un dit à son délégué : « Va et consacre-moi comme épouse telle femme à tel endroit » et il est allé et l'a consacrée à un autre endroit, elle ne lui est pas consacrée. Mais s'il a dit : « Elle se trouve à tel endroit » et il a consacré la femme à un lieu autre, elle lui est consacrée comme épouse.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

